

Vient de paraître au CEE

Le **Centre d'études de l'emploi** vient de publier le numéro **112** de **Connaissance de l'emploi** : « L'impact salarial de la maternité : une comparaison public-privé ».

Les responsabilités familiales incombent encore largement aux femmes. Pour celles qui travaillent la naissance d'un enfant est souvent suivie d'un changement dans la situation professionnelle (passage à temps partiel, aménagement des horaires ou congé parental), qui n'est pas sans conséquence sur leur rémunération. Certains employeurs proposent des mesures permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. En France, l'offre de mesures de conciliation reste néanmoins très inégale d'un employeur à l'autre, notamment entre les secteurs public et privé.

Exploitant les données de l'enquête *Familles et Employeurs* réalisée par l'Ined et l'Insee, les auteurs comparent les effets de la maternité sur la rémunération des mères dans le public et le privé. Au sein des deux secteurs, les mères de deux enfants ou plus perçoivent des salaires mensuels plus faibles que les femmes sans enfant, principalement parce qu'elles effectuent moins d'heures. Cependant, la maternité a un effet plus marqué pour les salariées du privé, car les interruptions d'activité y sont à la fois plus fréquentes et plus pénalisantes.

Connaissance de l'emploi, n° 112, avril 2014, **Chloé Duvivier, Mathieu Narcy**.

Prochain numéro : « Sourds au travail : la communication en entreprise au prisme de la loi sur le handicap ».